

Paroles, les paroles ...

« Les jours où sont fabriquées en plateau des émissions antenne (hors Bretagne matin), la planification de 4 vidéos par jour sera effective ».

Protocole d'accord de levée de préavis de grève signé le 5 Décembre 2015.

- Vendredi 10 Mars enregistrement de l'émission Dimanche en politique.

3 vidéos

Question : pourquoi 3 et pas 4 ?

Réponse du chef de centre : il ne s'agit pas d'un 52'

- Vendredi 24 Mars enregistrement prévu de l'émission Dimanche en politique.

3 vidéos

Question : pourquoi 3 et pas 4 ?

Réponse évoquée : c'est du BRI, pas de l'antenne.

Propositions de réponses à notre encadrement pour les prochaines questions :

C'est en couleur, pas en Noir et Blanc.

C'est en 16/9, pas en 4/3.

Combien de questions seront-elles nécessaires pour que la direction reconnaisse qu'elle ne tient pas sa parole ?

L'activité de l'antenne est toujours susceptible d'évoluer, et ce notamment en fonction des contraintes budgétaires, mais celle-ci doit se faire en respectant la qualité de ce qu'elle diffuse.

En diminuant sous de prétextes fallacieux le nombre de vidéos nécessaires à la fabrication de nos programmes, la direction affiche un mépris à l'égard des techniciens, des organisations syndicales signataires du protocole de sortie de grève, et surtout du téléspectateur.

Ce dernier est en droit d'avoir une émission non estampillée low cost, basse activité, activité modulée, idéolangage dont la direction se délecte.

C'est pourquoi la CGT réclame le respect du protocole signé en Décembre 2015 et demande la planification du 4ème vidéo prévu dans cet accord.

Rennes le 28 Mars 2017